

## BATEAU ÉCOLE AR-MEN NAVIGATION

PORT DE NOGENT  
94130 NOGENT-SUR-MARNE

2 QUAI GABRIEL PÉRI  
94340 JOINVILLE-LE-PONT

01 48 71 32 70

CONTACT@ARMEN-NAVIGATION.COM  
WWW.ARMEN-NAVIGATION.COM

### Et d'autre part le candidat :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Dpt : .....

Domicilié(e) à : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

(Eventuellement le représentant légal) : .....

### ETABLISSEMENT FORMATEUR :

L'établissement AR-MEN NAVIGATION mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. Les cours seront conduits par des personnes expérimentées et titulaires d'une autorisation d'enseigner. Les bateaux utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

### FONDATEUR :

Farid MESSADI, Président d'AR-MEN NAVIGATION, 2 Quai Gabriel Péri 94340 Joinville-le-Pont, siret 87874756700013, RCS Créteil.

### Il est convenu ce qui suit :

**L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques de nos permis :**

- Permis Bateau : Option COTIER / Option EAUX INTERIEURES\*
- Permis Bateau : Déjà titulaire d'un permis COTIER ou EAUX INTERIEURES\*
- Permis Bateau : Pack COTIER + EAUX INTERIEURES
- Permis Bateau : Option HAUTURIER
- Permis Bateau : Option GRANDE PLAISANCE
- Perfectionnement

### DESCRIPTION DES FORMATIONS

#### ✓ COTIER / FLUVIAL

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement délivre une formation répondant aux objectifs contenus et énumérés dans les étapes présent dans le livret d'apprentissage.

Le candidat dispose d'un **délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne** qui comprend :

- Des supports pédagogiques. (Formation en ligne et livret du candidat)
- 7H de cours théorique
- 2H de formation pratique

Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat seraient insuffisantes par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007.

Le candidat est tenu d'avoir en sa possession son livret de candidat et de le présenter au formateur tout au long de sa formation. **En cas de non présentation du livret, un nouveau lui sera facturé 5€.**

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat.

Le déroulement de la formation

Le candidat devra s'exercer sur la formation en ligne et prétendre un score lui permettant de prendre rendez-vous pour sa formation théorique qu'il devra suivre en salle et en présence du formateur pour une durée de 6h30.

Il suivra par la suite une formation pratique, sur rendez-vous d'une durée de 2H. Au cours de cette formation, chaque objectif enseigné dans la séance donnera lieu à une évaluation.

- Présentation de l'exercice par le moniteur.
- Réalisation de l'exercice par le candidat et évaluation du moniteur.
- Bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

Au programme: La sécurité du plaisancier, les incontournables du plaisancier, les responsabilités du plaisancier, la conduite du bateau, les manœuvres du bateau, mémento navigation côtière, texte officiel

Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus dans le livret d'apprentissage, l'établissement de formation délivrera une attestation provisoire de navigation valable 30 jours.

#### ✓ Déjà titulaire d'un permis COTIER ou FLUVIAL

Le candidat dispose d'un **délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne**, qui comprend :

- Un support pédagogique

#### ✓ HAUTURIER

Le candidat dispose d'un **délai de 6 mois pour effectuer sa formation à compter de la commande en ligne**.

Au programme: Lecture de carte, porter un point, position géographique, calcul de la variation, du cap compas, du cap vrai, de la dérive, tracés des routes surfaces, fonds et du courant, identification des balises, calcul de marée, matériel de sécurité.

Le candidat devra s'équiper des accessoires suivants : (non inclus dans la formation)

- Une carte du SHOM n°9999
- Un compas à pointe sèche
- Une règle de navigation

#### ✓ PERFECTIONNEMENT

Vous partez pour un coaching en mer avec l'un de nos moniteurs permis bateau pour une durée de 2h.

Au programme :

- Maitriser la mise en route du moteur
- Maitriser la trajectoire
- Maitriser la vitesse
- Maitriser l'arrêt de la propulsion
- Maitriser la marche arrière
- Maitriser l'alignement
- Maitriser les manœuvres de sécurité
- Maitriser les manœuvres de ports
- Maitriser les équipements à bord du bateau
- Appareiller / Accoster
- Prendre un coffre
- Mouiller / Ancrer
- Récupération d'un homme à la mer
- Utilisation de la VHF

#### ✓ CRR

Le candidat dispose d'un accès au support pédagogique

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est complet, dans les meilleurs délais.

### EXAMEN

Les organismes agréés sont chargés d'organiser les épreuves théoriques du permis plaisance pour les options côtière et eaux intérieures.

Les dates d'examen concernant l'extension hauturière sont **sous réserve des dates disponibles délivrées par les affaires maritimes**.

#### ✓ HAUTURIER

Le candidat devra être muni de matériel autorisé par l'administration:

- Carte examen SHOM n°9999 (**Elle doit être de qualité correcte, lisible, et dépourvue de tous tracés ou inscriptions**)
- Crayon à papier, Gomme, Stylo à bille
- Règle Cras, rapporteur et règle plate
- Compas à branche
- Calculatrice non programmable

## ANNULATION DES LECONS OU EXAMENS

Toute leçon ou cours doivent être décommandés par le candidat **au moins 48H ouvrables** à l'avance et seront reportés. L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure.

Toute absence à un cours théorique ou pratique non décommandés 48H à l'avance sera **facturée 75€ TTC**.

## PRODUITS ET TARIFS (hors promotions)

Les prix indiqués lors de la commande en ligne sont en Euros, toutes taxes comprises (TVA 20 %), hors timbre fiscal (soit : 78€ pour l'impression du permis).

### ✓ Permis bateau option côtier ou eaux intérieures :

**Tarif : 390€ TTC.**

**Détails du montant :** 55€ de frais de dossier / 25€ Web formation en ligne / 310€ pour 7H de cours théorique + 2H de cours pratique.

### ✓ Permis bateau option côtier et eaux intérieurs

**Tarif : 490€ TTC.**

**Détails du montant :** 55€ de frais de dossier / 50€ Web formation en ligne / 385€ pour 7H de cours théorique côtier + 7H de cours théorique pour le fluvial + 2H de cours pratique.

### ✓ Déjà titulaire d'un permis côtier ou fluvial :

**Tarif : 160€ TTC**

### ✓ Perfectionnement :

**Tarif : 75€ TTC**

**Détails du montant :** 1H de formation pratique

### ✓ Hauturier :

**Tarif : 450€ TTC**

**Détails du montant :** 12 à 15 heures de formation théorique en salle

Non inclus : timbres fiscaux : 38€ de droit d'examen pour l'extension.

Non inclus : matériel pédagogique pour l'extension hauturière : 100 € la mallette complète (règle, carte 9999, compas pointes sèches, livre de code et livre d'exercice). Pas de livraison, le matériel est à récupérer à l'école

### ✓ CRR :

**Tarif : 90€ TTC**

**Détails du montant :** Ouverture de la formation en ligne. (Hors frais d'inscription à l'ANFR) 3H de formation. L'examen aura lieu sur le site de l'Agence Nationale des Fréquences à Villejuif.

## REGLEMENT DES SOMMES DUES

Les sommes versées restent acquises.

Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi CB, chèque, espèce ou paiement en ligne.

## PROLONGATION DE FORMATION

Le candidat dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer sa formation au-delà, il lui sera demandé :

- Soit **120€ pour prolonger** sa formation, si le **déla**i est **supérieur à 6 mois**.
- Soit **repayer la formation dans sa totalité**, si le **déla**i est **supérieur à 18 mois**.

## CARTE CADEAU

A partir de la date d'achat de la carte cadeau. Le candidat dispose **d'un délai d'un an pour effectuer sa formation**, au-delà, il sera demandé au candidat :

- Soit **120€ pour prolonger** sa formation, si le **déla**i est **supérieur à 1 an**.
- Soit **repayer la formation dans sa totalité**, si le **déla**i est **supérieur à 18 mois**.

## OBLIGATIONS DES PARTIES

L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation théoriques et pratiques en fournissant les moyens nécessaires. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. Le candidat est tenu de respecter les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours.

## DELA

Comme le prévoit l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ou l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la date d'achat de ladite formation, sans avoir à se justifier.

Toutes demandes nécessitent un écrit via Email à [contact@armen-navigation.com](mailto:contact@armen-navigation.com)

## RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Durée : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de **6 mois à compter de la date de votre commande en ligne**.

**Résiliation** : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement.

En cas d'annulation totale de la prestation par le candidat après confirmation de la commande, et si les conditions du droit de rétractation ne sont pas réunies, les sommes

versées par l'acheteur ou le candidat resteront définitivement acquises par AR-MEN NAVIGATION et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

En cas de rupture pour motif légitime, la facturation sera opérée au prorata des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux tarifs cicontre. Le contrat sera résilié après solde de tout compte. Dans le cas d'une facturation au forfait, la somme due sera calculée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

Il est entendu par « motif légitime » les cas de :

- Maladie avec production d'un certificat médical
- Accident avec production d'un certificat médical
- Hospitalisation avec production d'hospitalisation ou de situation
- Décès d'un membre de la famille avec production d'un acte de décès du défunt.

Le remboursement sera comptabilisé au prorata de la formation.

Dans le cas d'une non-présentation du candidat au cours pratique sans justificatif valable : celui-ci est non remboursable.

## MEDIATION

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :  
Sas Médiation Solution  
222 chemin de la bergerie  
01800 Saint Jean de Niost  
Tel. 04 82 53 93 06

Soit par mail à : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

## RECLAMATION

Toutes réclamation devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse 2 Quai Gabriel Péri 94340 JOINVILLE-le-PONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@armen-naviagtion.com](mailto:contact@armen-naviagtion.com)

Elle devra contenir la référence et la date de la Commande, les motifs de la réclamation ainsi que les demandes de l'élève et être accompagnée des pièces justificatives.

## LITIGES

Dans le cas de désaccord, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de CRETEIL où est domicilié AR-MEN NAVIGATION.

Fait le ..... à .....

Pour l'établissement  
« lu et approuvé »

Le candidat  
« lu et approuvé »

Le représentant légal  
« lu et approuvé »